

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat propose un plan d'action pour réduire l'utilisation du glyphosate sur le territoire cantonal

Bien que le Conseil fédéral renonce à interdire le glyphosate, le Conseil d'Etat soumet au Grand Conseil un plan d'action visant à limiter son utilisation sur le territoire cantonal. Ce plan prévoit la mise en place d'un programme de sortie du glyphosate visant la renonciation totale à cette substance dès 2022 pour tous les domaines de l'Etat exploités en agriculture, viticulture et arboriculture. Le plan implique également que les services étatiques et paraétatiques renoncent sans délai à l'usage du produit pour toute application sortant du cadre agricole. Il comporte également des mesures d'information, de formation et de surveillance.

Mis au point dans les années 70, le glyphosate est l'une des substances actives les plus couramment utilisées dans les herbicides commercialisés en Suisse. Son utilisation est approuvée au niveau national par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), autorité compétente en matière d'homologation de produits phytosanitaires. En Europe, l'autorisation du glyphosate a été renouvelée en novembre 2017 pour une durée de cinq ans.

Un débat animé

Les impacts sanitaires et environnementaux du glyphosate font cependant débat depuis plusieurs années. La controverse autour de ce produit a pris de l'ampleur depuis que, en mars 2015, le Centre international de recherche sur le cancer - une agence de l'OMS - l'a requalifié « probablement cancérigène pour l'homme ».

Le rapport du Conseil fédéral sur l'étude de l'impact du glyphosate en Suisse, rendu en mai dernier, démontre que des résidus de ce produit sont présents dans près de 40% des denrées alimentaires testées, mais avec des concentrations conformes aux normes légales. Il ressort également de cette étude que les produits suisses présentaient des concentrations plus faibles que les produits importés. Dans le canton de Vaud, des analyses effectuées en 2017 sur plusieurs rivières mettent en évidence un dépassement des limites légales pour le glyphosate dans environ 30% des échantillons prélevés.

Un devoir d'exemplarité

Bien que le Conseil fédéral renonce à interdire le glyphosate, le Conseil d'Etat vaudois entend assumer ses responsabilités environnementales et sanitaires en s'appuyant sur le principe de précaution et son devoir d'exemplarité. Tout en respectant les compétences cantonales, le Gouvernement soumet dès lors au Grand Conseil un plan

d'action destiné à réduire l'utilisation du glyphosate sur le territoire vaudois. Comportant plusieurs axes, ce plan prévoit la mise en œuvre d'un programme de sortie du glyphosate dès 2022 pour tous les domaines de l'Etat exploités pour l'agriculture, la viticulture et l'arboriculture.

Mesures de sensibilisation

Conscient des enjeux liés à l'abandon à court terme du glyphosate, le Gouvernement souhaite mettre en œuvre des projets pilotes pour l'étude expérimentale de mesures de désherbage alternatives en vue d'une conversion raisonnée des domaines de l'Etat. Ces projets se calqueront en particulier sur les essais pratiques menés durant l'année 2017 par la Haute École de viticulture et d'œnologie de Changins.

Le plan du Conseil d'Etat prévoit également de renoncer à l'utilisation du glyphosate par les services étatiques et paraétatiques pour toute application en dehors du cadre agricole et l'établissement d'un vaste état des lieux de son utilisation sur le territoire cantonal. Le renforcement du contrôle de l'application des dispositions fédérales, le lancement d'une campagne d'information, des mesures de sensibilisation auprès des vendeurs et un soutien accru à la formation des professionnels figurent également dans le plan d'action. Celui-ci constitue par ailleurs la réponse du Conseil d'Etat à une motion du député Yves Ferrari.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 6 juillet 2018

RENSEIGNEMENTS

DTE, Jacqueline de Quattro, conseillère d'État,

[021 316 45 14](tel:0213164514)

DTE, Direction générale de l'environnement, Sylvain Rodriguez, directeur de l'environnement industriel et urbain,

[021 316 43 63](tel:0213164363)

DEIS, Direction générale de l'agriculture et de la viticulture, Frédéric Brand, chef de service,

[079 372 82 32](tel:0793728232)

TÉLÉCHARGEMENTS

[Rapport du CE au GC sur la motion Yves Ferrari et EMPD chargeant le CE d'élaborer et de mettre en œuvre le plan d'action visant à réduire l'utilisation du glyphosate](#)